



Communiqué de presse

024/2024

Montreuil, le 5 avril 2024.

Secteur social et médico-social :

Urgence sociale, urgence salariale

Le 4 avril, 4 000 salarié.e.s / agent.e.s ont manifesté à Paris. Ils étaient également mobilisés dans une centaine de lieux de rassemblements, des grèves et des débrayages dans les établissements ont eu lieu sur tout le territoire national.

Les professionnel.le.s du secteur privé associatif comme public, du social et médico-social, de la protection judiciaire, de la petite enfance se sont une nouvelle fois fortement mobilisé.e.s pour défendre leurs conditions de travail et exiger de meilleures rémunérations. Ils réclamaient, entre autres et encore une fois, les 183 € pour tou.te.s, car trop de salarié.e.s en sont encore exclu.e.s.

Les salarié.e.s de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASSMS) étaient fortement mobilisé.e.s devant les locaux d'AXESS où une séance de négociations se déroulait. Ces négociations sont d'un enjeu capital puisqu'elles concernent près d'1 million de salarié.e.s. Pour l'heure, AXESS (NEXEM + FEHAP) refuse de signer l'accord « 183 € pour tous » mis sur la table par la CGT en décembre 2022, de faire une contre-proposition à l'accord CGT des salaires minimum proposé en décembre 2023 ou à l'accord de politique salariale CGT 2024 proposé en mars.

Ce jour, AXESS reste de marbre à la précarité sociale et salariale que les nombreux salariés sont venus exprimer jusque sous les fenêtres de l'organisation patronale. AXESS ne jure que par les injonctions d'austérité de la ministre et leur projet de CCUE qui ouvre la porte à l'individualisation d'un salaire au mérite, aux glissements de tâches sans reconnaissance des qualifications, à la discrimination entre salarié.e.s d'un même service.

Face au continuel mépris des employeurs, du gouvernement et des conseils départementaux, les professionnel.le.s du public et du privé associatif, quels que soient leurs métiers et travaillant dans le secteur du soin, de l'éducatif et de l'humain, se mobilisent toujours pour dénoncer :

- » Le manque chronique et criant de moyens et d'effectifs
- » L'absence de reconnaissance,
- » L'absence depuis 20 ans d'augmentations salariales permettant de sortir du SMIC à vie les salarié.e.s les moins qualifié.e.s,
- » L'octroi de primes catégorielles en lieu et place d'une augmentation générale des salaires évitant les tassements de grilles conventionnelles,
- » La déshumanisation du travail au quotidien,
- » La non prise en compte de la pénibilité des métiers du secteur.

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif organisé, la suppression de moyens à destination de la population qui privent les travailleurs et travailleuses sociaux.les et médico-sociaux.les d'outils indispensables à la résolution des difficultés ont des conséquences indéniables sur la santé et la sécurité du personnel (arrêts maladie, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés à l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs ingérables.

La maltraitance institutionnelle doit cesser. **La Fédération CGT Santé et Action Sociale, engagée auprès des agent.e.s et des salarié.e.s des filières sanitaires, sociales et médico-sociales, de la protection judiciaire, de la petite enfance revendiquent :**

- » Un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public, exercé par des agent.e.s titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur,
- » Un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population,
- » Des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droits sur tout le territoire
- » L'attribution immédiate des 183 € nets à l'ensemble des professionnel.le.s du secteur sanitaire, social et médico-social, de la protection judiciaire, de la petite enfance
- » L'augmentation immédiate des salaires de l'ensemble des professionnel.le.s du secteur,
- » L'amélioration des conventions collectives du secteur associatif dans l'attente de pouvoir négocier librement et loyalement une convention collective unique et étendue de haut niveau, reprenant a minima le meilleur des conventions collectives,
- » La refonte des grilles de traitements pour une meilleure reconnaissance des qualifications et des carrières dans le public comme dans le privé,
- » L'embauche au statut et le dégel du point d'indice dans la fonction publique.

La bataille pour les salaires c'est aussi la bataille pour de meilleures retraites et le financement de la protection sociale.

La bataille pour les salaires et les conditions de travail c'est aussi dire STOP A LA MALTRAITANCE SOCIALE.

La CGT Sante Action Sociale ne cédera pas aux menaces d'AXESS et de la ministre pour nous rendre complices de la précarisation galopante du secteur et continuera le combat contre cette maltraitance avec ses salarié.e.s.